

Théodore de Bèze, Charles IX et les Guises

par ALAIN DUFOUR

Le massacre parisien de la Saint-Barthélemy s'est propagé, comme par contagion, dans les autres villes de France, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Orléans. Chacun le sait. Les protestants qui échappèrent aux poursuites, souvent par les toits, ou en nageant dans les rivières, comme à Lyon, mêlés aux cadavres flottants, durent se cacher pendant longtemps. D'autres réussirent à gagner l'étranger, l'Angleterre, l'Allemagne, Montbéliard, Genève et le Pays de Vaud. D'autres rejoignirent les places du Midi de la France où s'organisait la résistance au roi, à La Rochelle, en Languedoc, à Sancerre.

A Genève, les réfugiés affluaient. Le «Livre des habitants», où l'on inscrivait leur nom, du moins ceux des hommes adultes, parfois accompagnés de leur famille, en enregistre 500 rien qu'en septembre 1572, et leur nombre total se monte aux environs de 2000, si l'on ajoute ceux des mois suivants et ceux de l'année 1573¹. Nombre considérable pour une ville de 15 ou 16.000 habitants. Au cours de l'année 1573, on commença à avoir grand peine à les nourrir, la disette régnait, les récoltes étaient maigres en une année où l'hiver avait été extrêmement rigoureux et l'été froid et pluvieux. Des collectes, dans toute la Suisse Alémanique, apportèrent quelque secours; les Genevois en demandèrent jusqu'à Nuremberg et en Angleterre. Et bientôt le moment arriva où les autorités genevoises commencèrent à refuser du monde, à chasser les femmes de ceux qui étaient partis se chercher du travail en Allemagne. Un pasteur tonnait du haut de la chaire: si Jésus Christ se présentait aux portes, les Genevois lui demanderaient des garants!² Les plus belles générosités ont leurs limites...

Que faisaient tous ces réfugiés? Les premiers moments de repos et de soulagement passés, ils rêvaient de retourner chez eux, et discutaient politique sans fin. Comment se venger de ce roi devenu un tyran sanguinaire? Ce fut une éclosion de pamphlets au vitriol. Le célèbre juriste François Hotman mit la dernière main à sa «Franco-Gallia», Théodore de Bèze écrivit le «Droit des magistrats» et la «Réponse de Prinsbachius à la Harangue de Bellièvre» (qui, en tant qu'ambassadeur de France, avait présenté une justification de la politique royale à la Diète des Ligues suisses), François Portus sa «Réponse à Pierre Charpentier»³. Autant

¹ Le Livre des habitants de Genève, éd. P.-F. Geisendorf, t. II: 1572-1587, Genève 1962.

² Voir la citation du sermon du pasteur Charles Perrot (déc. 1573), dans: Correspondance de Théodore de Bèze, éd. A. Dufour et B. Nicollier, t. XIV: 1573, Genève 1990, p. 284 [ci-après désigné: Correspondance de Bèze]; pour la disette, les collectes, etc., voir: *ibid.*, *passim*.

³ On trouvera les récriminations de l'ambassadeur de France au sujet de plusieurs de ces pamphlets dans la lettre de Bellièvre à Bullinger du 2 juillet 1573, dans: Correspondance de Bèze XIV 311-315.

de livres célèbres, qui comptent dans l'histoire de la pensée politique, car on y esquissait pour la première fois le droit de résistance au monarque, on ébranlait les fondements du pouvoir. L'esprit se vengeait des oppressions armées d'une façon anonyme, car ces textes sont anonymes, notamment ceux de Théodore de Bèze, mais avec des conséquences que le temps n'allait cesser de faire grandir au cours des siècles, à travers la Glorieuse Révolution anglaise et la Révolution française.

Cette atmosphère de veillée d'armes se retrouve à chaque page ou presque du tome XIV de la «Correspondance de Bèze», consacré à cette année 1573. Mais nous voudrions ici attirer l'attention particulièrement sur un document très mystérieux, conservé parmi les papiers personnels de Théodore de Bèze (exactement: dans le volume III des Archives Tronchin), un papier sans date, mais qui ne peut dater que de cette fameuse année 1573, où la grande politique bouillonnait dans les étroites murailles de Genève. Un petit texte, tracé d'une main élégante, «à l'italienne» aurait-on dit à l'époque, mais les choses italiennes étaient à la mode. Nous n'avons pas pu identifier cette écriture⁴, sans doute celle d'un gentilhomme français venu faire visite à Théodore de Bèze. Ce texte est-il une lettre? En ce cas, à qui serait-il adressé? Peut-être à l'ambassadeur de France. Mais ce pourrait être aussi une sorte d'aide-mémoire noté à la fin de l'entrevue. Voici ce texte⁵:

«Le personaige auquel j'ay parlé m'a prié de fere entendre au Sr duquel je luy ay porté parole qu'il le supplie de s'asseurer qu'il n'y a home de sa petite qualité qui ayt melleure vollonté de s'employer sans y espargner sa propre vie pour une bonne et ferme paix des Eglises, et notamment pour la conservation de l'Estat, proveu qu'on mete en avant de telles conditions que tel effect s'en puyse ensuivre. Car aultrement ledict personaige aymeroyt myeulx morir cent foys que s'employer contre sa contience et pour tromper ses freres. Et s'il plaict audict Seigneur d'entendre sur cela l'advis dudit personaige, il le fera promptement et en toute fidellité, ce qu'il semble se pouvoyr conduyre par Monsieur l'ambassadeur des Liges, lequel trouvera ayseement occasion de venir sur le lyeu pour en comuniquer sans aulcung bruiet, pour en apres fere entendre le tout à qui il appartient. Et espere ledit personaige de metre en avant de bons et honestes et honorables moyens, et s'employera pour l'exécution d'iceulx selon les moyens que Dieu luy donnera pour fere cognoystre par experience qu'il a esté, est et sera d'aultre cueur et affection que aulcungs ne l'estiment.»

Ce texte est évidemment très peu explicite. Mais le «personaige» dont on parle est bien Théodore de Bèze, car au dos de la feuille on lit ces mots, écrits de la main

⁴ Nous nous sommes demandés si c'était celle de Jean de Beauvoir-La Nocle, sr. de La Fin, qui jouissait à la fois de la confiance de l'ambassadeur de France et de celle des protestants, au point de servir d'agent double. Une lettre autographe de lui est conservée à la Bibliothèque de l'Institut de France, à Paris, mais ce n'est pas la même écriture.

⁵ Correspondance de Bèze XIV 316-318.

de Bèze, et ce sont des mots fort troublants: «Tentationes Regis Caroli et Reginae matris a me, Dei beneficio, superatae (consciis D. Syndicis)»⁶.

Au bas de la feuille, une ligne écrite de la main d'un secrétaire que Théodore de Bèze eut dans les années 1580, d'une petite écriture qu'il a fallu beaucoup de temps pour déchiffrer: «Responce donnee au roy Charles 9 demandant à Mr. de Beze moyen de se venger des Guisars et autres qui estoient cause des troubles et massacres».

Le document est donc à placer entre la Saint-Barthélemy (24 août 1572) et la mort du roi Charles IX, au printemps de 1574. Le roi de France a donc fait interroger Théodore de Bèze à Genève pour avoir des moyens de se venger des Guises! On n'en croit pas ses yeux!

Tout d'abord, il convient de se demander quels étaient les sentiments de Charles IX à l'égard des Guises. Assurément, la reine mère Catherine de Médicis et son fils Charles IX essayaient de maintenir l'équilibre entre les différents partis qui convoitaient le pouvoir: Les Montmorency avec leurs cousins Châtillon, Coligny et ses frères, et tout le parti huguenot d'un côté, et les Guises, les ultra-catholiques de l'autre (le peuple de Paris faisant partie de ce second groupe). Au moment des fêtes du mariage du roi de Navarre, le futur Henri IV, le parti huguenot et Coligny paraissaient en faveur. La jalousie des Guises était intense. L'attentat contre Coligny, jugé trop puissant, fut certainement l'oeuvre des Guises. La crainte d'une réaction furieuse des gentilshommes huguenots, à la suite de cet attentat manqué, s'empara de la cour, et les Guises surent l'exploiter jusqu'à faire donner le signal du massacre: «lâcher la grande louvrière», c'est-à-dire donner libre cours à la haine que le peuple de Paris portait aux huguenots. Ce fut le trop célèbre massacre. Qui exactement en porte la responsabilité? Un article récent de M. *Bourgeon* n'hésite pas à l'affirmer, et avec d'excellentes raisons: les Guises, le Parlement et le peuple de Paris⁷.

Le massacre prit des proportions beaucoup plus grandes que prévues, et eut des conséquences catastrophiques, notamment en politique internationale. L'élection du duc d'Anjou (futur Henri III) au trône de Pologne faillit rater à cause de cet acte de barbarie, dont la réputation française avait peine à se relever. Et voilà que les huguenots survivants se rebellaient de tous côtés! Charles IX, qui avait commencé par déclarer que le massacre n'était pas advenu par sa faute, mais par celle des Guises, se ressaisit, deux semaines après, en déclarant qu'il l'avait décidé, ayant découvert une conspiration fomentée par Coligny et ses amis. Tout cela était faux, mais il fallait bien que le roi, parce qu'il était le roi, parût avoir dé-

⁶ Tentations du roi Charles et de la Reine mère, que j'ai grâce à Dieu surmontées, MM les Syndics étant informés.

⁷ *J.-L. Bourgeon*, Une source sur la Saint-Barthélemy, l'histoire de Monsieur de Thou relue et décryptée, in: Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français 134, 1988, p. 499-537, et, *du même*, La Fronde parlementaire à la veille de la Saint-Barthélemy, in: Bibliothèque de l'École des Chartes 148, 1990, p. 17-89, ainsi que: Les légendes ont la vie dure, à propos de la Saint-Barthélemy et de quelques livres récents, in: Revue d'histoire moderne et contemporaine, 1987, p. 102-116.

cidé toutes les choses importantes qui se passaient dans son royaume, donc le massacre aussi, sinon il perdait la face.

Ces changements ont beaucoup frappé Théodore de Bèze, qui avait toujours considéré le roi de France comme son roi, dont il était un loyal sujet, et qui désormais le considéra comme un menteur et un tyran. Cela explique notamment que ce théologien, qui avait toujours été si respectueux de l'autorité, établie par Dieu, ait soudain rédigé le «Droit des magistrats», ouvrage subversif, inattendu sous sa plume.

M. *Bourgeon*, dans son article précédemment cité, confirme tout cela, admet que le roi ne pouvait faire autrement que de feindre d'avoir décidé ce qui s'était passé, alors que les vrais décideurs du massacre étaient les Guises. M. *Bourgeon* ajoute que le roi conçut un secret désir de se venger des Guises, ce que son frère et successeur, Henri III, finit par réaliser, à la Noël de 1588, lors de l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal, à Blois.

Charles IX lui-même connut des vellétés de vengeance. En décembre 1573, un jeune gentilhomme nommé Ventabrun chercha à tuer le duc de Guise dans le château de Montmorency, où le roi séjournait. Le duc de Guise tira son épée et faillit tuer Ventabrun. Ce dernier, lors de son procès, aurait avoué que les Montmorency et la reine mère avaient armé son bras. L'historien *de Thou* rappelle à ce propos que le roi haïssait profondément les Guises⁸.

Mais qu'est-ce que le roi aurait pu tirer de Théodore de Bèze pour arriver à ses fins? A notre connaissance, nous ne voyons qu'un élément (mais peut-être y en eut-il d'autres, qui nous échappent?), un document intercepté par les huguenots en automne 1572, apporté à Genève et remis aux autorités. C'était une lettre du duc de Guise à sa mère, la duchesse de Nemours, datée du 27 octobre 1572, racontant les délibérations archi-secrètes du Conseil du roi, et contenant cette phrase: «Aujourd'huy le roi est entierement determiné et resolu en son Conseil d'exterminer totalement et raser tout le reste de cette vermine seditieuse... Et n'attendons plus, pour ce faire, sinon que les principaux d'entre eux soyent plus rassurés...» Document vraiment compromettant, car divulguer les délibérations du Conseil du roi, qui devaient rester secrètes, constituait une sorte de trahison. De plus ces lignes montraient bien que le duc de Guise était «cause des troubles et massacres».

Théodore de Bèze connaissait cette lettre à la fin de 1572, car il en tire des arguments dont il fait part à Bullinger dans une lettre du 5 décembre 1572. On sait aussi que le Conseil de Genève en transmet des copies pour information à Berne et à Heidelberg. Enfin les huguenots ont publié ce document accablant dans les «Mémoires de l'Etat de France» en 1574 (et c'est par cette publication que nous en avons connaissance)⁹.

⁸ *J.-A. de Thou*, Histoire universelle, La Haye 1740, t. V, liv. 57, p. 32.

⁹ Correspondance de Bèze XIII 233 et n. 8. Archives d'Etat de Genève, Registre du Conseil, vol. 67, f. 184 v°, 2 nov. 1572. Texte de la lettre de Guise dans «Mémoires de

C'est donc quelque chose comme ce document, que Théodore de Bèze aurait pu révéler au roi par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France aux Ligues. Ce pouvait être autre chose encore, car à Genève, dans les réunions de gentilshommes français réfugiés, les langues allaient leur train, et chacun devait raconter ce qu'il savait des turpitudes de leurs pires ennemis.

Essayons cependant de dater plus précisément notre document. En août 1573, Théodore de Bèze se rendit à Berne, pour y rencontrer un des ministres de l'Electeur Palatin, et au cours de ce voyage, il chercha à rencontrer l'ambassadeur de France (on le sait par une lettre de Haller à Bullinger du 26 août 1573)¹⁰. Mais on ne sait pas s'il a vraiment réussi à le rencontrer.

D'autre part, nous avons une grande lettre de Théodore de Bèze du 16 août 1573 à un destinataire non nommé, mais qui est probablement François de La Noue, au sujet des négociations de paix qui se poursuivaient alors en France. Bèze y recommandait la prudence, et s'efforçait de décourager ces négociations, menées avec des princes en qui on ne pouvait avoir aucune confiance quelconque (La Noue était alors en relations avec le jeune duc d'Alençon, frère cadet du roi). A la fin de sa lettre, Bèze dit en parlant de lui-même: «Je me suis offert de m'entre-mettre de cette pacification» (et je crains que je) «ne soye compris au nombre de ceux qu'on fait servir de chouette pour la pipée des autres»¹¹. On aurait en somme essayé de se servir de lui, et la comparaison de la chouette renvoie à certains usages de la chasse aux oiseaux, où l'on se servait d'une chouette montrée en plein jour, qui attirait les autres oiseaux par la curiosité.

Remarquons bien que Théodore de Bèze a écrit sur son papier que les «tentationes» ont été «superatae». Que Bèze a gardé sur sa table le papier où l'émissaire de l'ambassadeur français avait écrit en substance que Bèze était disposé à fournir les renseignements compromettants que l'on attendait de lui. Il a dû y réfléchir un temps, peut-être la nuit, il en a parlé aux Syndics, et finalement il a décidé, avec l'aide du Seigneur, de ne pas donner suite. Le document est resté dans ses papiers¹².

Naturellement, il n'y a pas d'allusion à cet incident, qui devait être entouré de la plus grande discrétion, dans le reste de la correspondance de Bèze. Cependant, on remarque dans les lettres de la fin de l'année 1573 et du début de 1574 une pensée qui revient souvent sous sa plume: que les réformés français ne consentent pas trop facilement à signer une paix trompeuse. Ils sont à bout de souffle, certes, mais les royaux le sont aussi, et surtout les royaux sont prêts à se déchirer entre eux. Je pense qu'il y a dans ces remarques le souvenir du jour où il a su que le roi avait tellement envie de se défaire des Guises, qu'il avait même envoyé un

l'estat de France sous Charles neufiesme...», Premier volume, A Meidelbourg (Genève?), par Heinrich Wolf, 1576, p. 769.

¹⁰ Cette lettre est citée in: Correspondance de Bèze XIV 166, n. 9.

¹¹ Ibid., p. 173-178.

¹² Il est conservé, en effet, dans le vol. 3 des Archives Tronchin, archives de la famille de ses neveux par alliance, un volume constitué de papiers personnels de Bèze.

émissaire le questionner, lui, Bèze, pasteur et professeur dans la parvulissime république de Genève, au-delà des frontières, pour apprendre quelque chose qui compromettrait les Guises...

Dans une lettre à Wesenbeck, professeur de droit à Heidelberg, du 26 août 1573, par exemple, Bèze écrit: «De rebus Gallicis, hoc unum habeto, vel ipsi sese Madianitae brevi conficient, vel quos arma ne nunc quidem vincere potuerunt, pax ista debellabit, nostras inquam miseris et in sua fata ruentes Ecclesiarum Gallicarum reliquias»¹³. Les Madianites: l'exemple est révélateur. On se rappelle qu'au chapitre 7 du livre des Juges (en tout cas Théodore de Bèze et son correspondant le savaient fort bien) se trouve l'histoire de Gédéon et des Madianites. Les Madianites étaient bien plus nombreux que les troupes d'Israël que dirigeait Gédéon, cependant le peuple élu s'appêtait à les attaquer. «Le Seigneur dit à Gédéon: trop nombreux est le peuple qui est avec toi pour que je livre Madian entre ses mains.» Le Seigneur indique alors divers moyens pour réduire la troupe de Gédéon à 300 hommes seulement; à ces trois cents hommes, Gédéon donna des cors et des cruches vides avec des torches, pour faire du bruit tout autour du camp des Madianites; «et tandis que retentissaient les 300 cors, le Seigneur fit que dans tout le camp chacun dirigeait son épée contre son camarade». Les Madianites sont donc ceux qui se détruisent entre eux, parce que telle est la volonté de Dieu. En évoquant les Madianites, Théodore de Bèze laissait entendre que les princes français pourraient bien se déchirer entre eux, ce qui délivrerait les huguenots de toute pression, sans qu'il soit besoin de signer une paix si désastreuse. Enfin le sens profond de l'histoire de Gédéon et des Madianites, c'est que la délivrance du peuple élu est l'oeuvre de Dieu et non celle des hommes, qui ne sont que trop enclins à s'attribuer le mérite des grands événements.

Il est permis d'imaginer Théodore de Bèze, méditant après la visite de cet émissaire du roi Charles IX. L'histoire des Madianites lui est revenue en mémoire, et il s'est dit: vais-je intervenir dans les disputes de ces grands personnages, tous ennemis des réformés? S'ils doivent se déchirer entre eux, c'est que Dieu le veut, et point n'est besoin de s'en mêler. Ce sont là des tentations qu'il faut repousser!

Dr. Alain Dufour, Grand-Rue 39, 1204 Genève

¹³ Correspondance de Bèze XIV 197-199: Des affaires de France, sachez ceci: ou bien les Madianites rapidement se déferont entre eux, ou bien ceux que les armes mêmes n'ont pas pu vaincre, seront défaits par cette malheureuse paix: je parle ici des misérables restes des Eglises de France s'effondrant dans leur destin.